



L'Edito

Le budget 2015 a été adopté dans un contexte morose de diminution des recettes suite à la baisse des dotations de l'Etat qui continue.

Nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux et de poursuivre en priorité notre politique d'investissement.

Après trois années consécutives où nos moyens financiers ont été consacrés en grande partie à la construction du nouveau groupe scolaire, nous allons reprendre l'aménagement du Bourg notamment dans sa partie centrale.

Dans cette perspective, la première réalisation concerne la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie avec une surface commerciale en rez-de-chaussée et des logements dans les étages.

En parallèle à cette réalisation nous avons lancé une étude urbanistique du centre bourg, pour avoir une vision à moyen terme de tous les aménagements à réaliser pour rendre celui-ci plus accueillant et plus fonctionnel.

A l'approche de l'été Saint Pierre d'Entremont a revêtu sa tenue estivale, le village est fleuri, les terrasses ont retrouvé leurs parasols, il me reste à vous souhaiter de bonnes vacances.



Le Maire
Jean-Paul PETIT



En cette matinée ensoleillée du 6 juin 2015 une cérémonie commémorative était organisée en souvenir des dates de Juin et Juillet 1944.

Nombre de personnes étaient réunies auprès de Mme Lilly Fagot, ancienne résistante et responsable de l'Association "Les anciens du Maquis de chartreuse", qui a déposé une gerbe sur la Stèle du Maquis de Chartreuse (SPE73).

Le chant des Partisans, chanté par les petits écoliers, a suscité un moment de recueillement. La Marseillaise a été reprise par tous.

Ensuite, traversée du Guiers Vif pour se rendre sur la Stèle de Jeanot Mariette (SPE38) où les discours du colonel Jourdan et M. Servais P. accompagnés de Mme Varvat C. (conseillers municipaux SPE 38) étaient écoutés, se terminant par un dépôt de gerbe en la présence de la Compagnie de Réserve "Stéphane" du 13ème BCA.

Un agréable moment a suivi, où toutes les personnes présentes ont apprécié la chanson "Ma France" de J. Ferrat, chantée par le groupe "Le bolet rieur", suivi par un vin d'honneur offert par les deux municipalités.



RENOVATION

Rénovation du Four au « Bas » !



Pas encore de porte... mais qu'il est beau le « Four des Bas » ! La première mise en chauffe ne saurait tarder !



Pont de l'Herbetan



La rénovation est terminée ! Bel ouvrage !

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE

Le samedi 30 mai 2015, en présence de la nouvelle présidente Valérie Parfrère, Brigitte Bienassis et Jean-Paul Petit, les maires des deux Saint-Pierre-d'Entremont (Savoie et Isère) ont inauguré la nouvelle bibliothèque.

A cette occasion Annie Python a retracé l'histoire de celle-ci, en résumé :

Près de trente ans d'histoire depuis les premiers balbutiements en 1985, au tout début une caisse devant la classe de l'école pour récupérer les livres, puis une grande table à la salle intercommunale avec l'association d'animation, puis la pre-



mière bibliothèque en 1987, déménagement en 2009, dans l'ancienne mairie d'Isère et aujourd'hui l'aboutissement avec l'installation au sein du groupe scolaire. Un grand merci à tous les bénévoles ! (Geneviève Barrier, Simone Bas, Lucette Chauveau, Odile Carron, Édith Vassal, Madeleine Valentin, Isabelle Baudeigne, Dominique Leducq et mille

excuses à ceux qui ne sont pas cités !!!)

Cette inauguration s'est terminée sur la terrasse ensoleillée du groupe scolaire par un mini buffet où tous ont pu échanger leurs impression !

Horaires de la bibliothèque :



Permanences à partir du 9 mai 2015

- Mardi de 16h30 à 18h30
- Samedi de 10 heures à 12 heures

- cotisation individuelle : 4 euros par an
- cotisation familiale : 8 euros par an
- cotisation vacanciers en court séjour : 4 euros

INFOS PRATIQUES ET RAPPEL

PLUI

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové du 24 mars 2014 a mis fin à la possibilité offerte aux communes membres de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) de demander la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme. Toutefois l'article R423 -15 du code de l'urbanisme autorise les communes membres à transférer à leur EPCI l'instruction des actes prévus au code de l'urbanisme qui sont délivrés par les Maires au nom de leur commune. C'est pourquoi afin de ne pas exposer les communes à la situation consistant pour elles à devoir instruire par leurs seuls moyens, des dossiers présentant un réel degré de complexité technique et juridique, la CCCC, après consultation des ses communes membres, a pris l'initiative de créer un Service Urbanisme Mutualisé d'Instruction des actes et autorisations d'urbanisme. L'adhésion des communes à ce service mutualisé ne modifie en rien les compétences et obligations des Maires en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil des administrés, la réception des demandes et la délivrance des décisions, qui restent de leur ressort.

Le Service Urbanisme Mutualisé Instruction du droit des sols de la CCCC assure l'instruction réglementaire de la demande, de l'examen de sa recevabilité (à compter du dépôt de la demande auprès de la commune) à la préparation du projet de décision jusqu'à son envoi au Maire. Le coût des prestations sera supporté par la commune selon le barème suivant :

CU a	44 €
CU b	88 €
Déclaration préalable	154 €
Permis de démolir	154 €
Permis de construire	220 €
Permis d'aménager	260 €

Urbanisme : Nous vous rappelons que tous travaux visibles de l'extérieur sont soumis à autorisation d'urbanisme (rénovation de toiture, création d'ouvertures type velux, portes..., ravalement de façades, construction de murs, mise en place de clôtures...). Lorsque vous avez un projet de construction, prenez contact avec la mairie afin de présenter votre projet avant le dépôt officiel de votre dossier, ceci afin d'éviter d'éventuels délais supplémentaires pour le traitement de votre demande (dossier incomplet, construction non compatible avec le règlement du PLU...)

Tous les documents d'urbanisme, de zonage sont disponibles sur le site internet de la commune :

<http://stpierredentremont38.parc-chartreuse.net>

Et les formulaires de Déclaration Préable (DP) et Permis de Construire (PC) sont téléchargeables sur le lien suivant :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers>

ERDF a mis en ligne un service : PREVENANCE TRAVAUX

Permettant d'être informés 15 jours avant la date des travaux, pour lesquels l'ERDF doit effectuer des coupures.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service vous pouvez vous inscrire sur le site sécurisé et gratuit suivant :

www.erdf-prevenance.fr

ATTENTION : une coupure est prévue le 03 septembre 2015, de 8 H 30 à 14 H 00, sur les Reys et St Philibert

Point Info Autonomie : Deux Points Info Autonomie ont été mis en place sur le territoire :

Le Mercredi à la Mairie d'Entre deux Guiers de 9 h à 12 h.

Le Jeudi au Centre Social des Pays du Guiers de 9 h à 12 h.

Créé par le Conseil Général de l'Isère, un "Point Info Autonomie" est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information disposant des documents de base : dossiers, plaquettes d'informations et documents généralistes sur les principaux dispositifs existants :

_ Maintien à domicile téléalarme, aides à domicile, adaptation d'un logement...)

_ Modalités d'entrée en maison de retraite

_ Aide personnalisée à l'autonomie

_ Aidant familial Solen GOUDEAU, chargée de mission gérontologie vous accueille : Tél : 04 76 55 40 80

Pour les problèmes de guêpes et frelons, vous pouvez contacter :

SOS Guêpes à Saint Imier :

06 88 15 69 79

Ou Ets GRANGE à la Motte Servolex

06 08 46 76 32

**FESTIVITES :**

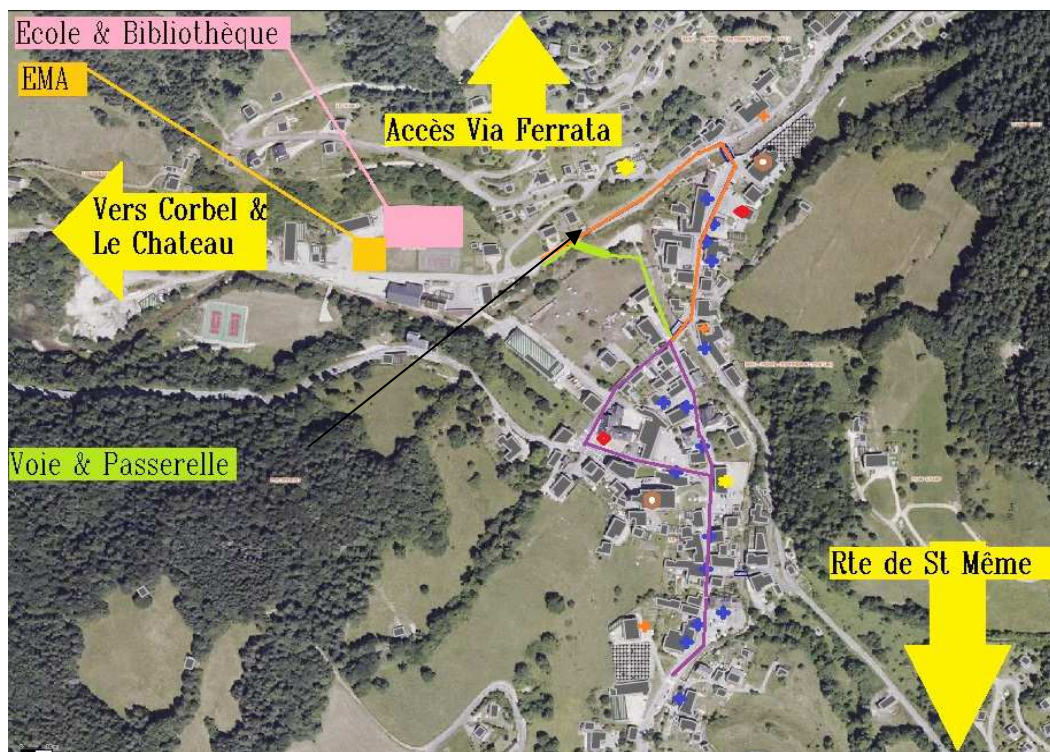
Cette année le feu d'artifice sera tiré du Terrain de Foot le 13 juillet vers 22h00. Un bal avec buvette suivra sous le hangar du centre de séchage bois.



Projet de passerelle à St Pierre d'Entremont...

« Entre Isère et Savoie il suffit d'un (e) pas (serelle) !

Un projet de passerelle entre Isère et Savoie est en cours d'instruction avec le concours du Siaga (syndicat Interdépartemental du Guiers et de ses Affluents) qui souhaite l'intégrer dans le Contrat rivière valorisant ainsi ses interventions et ses aménagements avec et au sein des communes.



Tous les habitants du bourg et des hameaux, habitants du lotissement du Pré du Comte (en face de la passerelle), enfants, écoliers, adhérents à la bibliothèque, utilisateurs de la Maison Hermesende, maison des associations, publics de la salle Notre-Dame : théâtre et cinéma, utilisateurs des équipements sportifs (Equipe Multi Activité = EMA), terrain de tennis et de foot, les touristes, promeneurs, randonneurs, pêcheurs, amoureux de balade bucolique, amateurs d'espace pique-nique, profiteront de ce lien entre Isère et Savoie.

Cette passerelle se voulant centrale favoriserait l'unité du village, et améliorerait l'accès des commerces.

La nouvelle zone d'activité : école, bibliothèque, EMA, terrains de foot et de tennis, Maison Hermesende et Salle Notre-Dame serait perçue comme une extension au village et son intégration toute naturelle.

Les espaces verts et publics : jeux, tables et bancs, accès au cours d'eau mis en valeur seraient rendus accessibles à tous avec un aménagement pour les personnes en situation de handicap : personnes âgées retrouvant leur mobilité, autonomie en toute sécurité.

L'accompagnement des enfants à l'école fait également l'objet d'une étude par Pédibus.

De plus, déplacement et circulation à pied et à vélo dans le village pour rejoindre cette zone induirait la réduction de la pollution automobile.

Autant d'avantages sans omettre de citer :

- *Les Accès aux différents sentiers de randonnées et de vélo pour : Roche Veyrand, le hameau du Château (vestige du Château de Montbel), chemin des buis jusqu'à Corbel
- *La Vue panoramique sur le village : les deux clochers
- * Ainsi que celle sur les sommets : Roche Veyrand, Pinet, Grand Manti, Grands Som, Granier
- *Et la Mise en valeur des cours d'eau dédiée à la contemplation, aux balades bucoliques et à la détente.

Les deux communes d'Isère et de Savoie se sont impliquées à l'étude de ce dossier. Le financement de cette passerelle sera à la charge des communes avec une participation plus ou moins importante du Siaga en fonction de l'attribution de la maîtrise d'ouvrage de l'édifice.

ACCESSIBILITE A TOUS :

La loi du 11 février 2005 a posé une obligation d'accessibilité des Etablissement Recevant du Public (ERP) pour le 1er janvier 2015; Cette loi s'applique aux commerces, aux cabinets libéraux, aux mairies, aux écoles. Tout ERP doit assurer l'accessibilité à toute personne handicapée, quel que soit son handicap (physique, visuel, auditif, mental et psychique).

Pour les établissements qui ne sont toujours pas accessibles après le 1er janvier 2015, les propriétaires/gestionnaires ont la possibilité de préparer un dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad 'AP). L'élaboration de ce dossier leur permet de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement (« se mettre en conformité ») et surtout d'ouvrir à tous son commerce, ses bureaux. L'agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans délai déterminé (jusqu'à 3 ans pour les ERP 5ème catégorie), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Ce dossier d'Ad 'AP doit obligatoirement être déposé **avant le 27 septembre 2015** en Préfecture.

Pour plus d'informations, cliquez sur le lien du Ministère du Développement Durable :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-qu-un-agenda—d.html>

Pour obtenir les formulaires, cliquez sur le lien suivant :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Formulaires-Cerfa-et-modeles-types.html>

INFO**Permanence :**

Mme Céline BURLET
Conseillère départementale du canton Chartreuse Guiers
Présidente de la commission
Collèges, Jeunesse et Sports
Tiendra une permanence à la salle polyvalente "La Chartreuse" le samedi 17 octobre 2015, de 9 H 00 à 12 H00.

Etat Civil :**CARNET ROSE 1ER SEMESTRE 2015 :**

Naissance de Fanny Caroline Josiane DEL LITTO
née le 08 mars 2015 à CHAMBERY qui fait la joie de ses parents
François DEL LITTO et Caroline BAFFERT

INAUGURATION : [Philippe Bron](#), champion du monde de [ski acrobatique](#) en 1984 et 1985, puis entraîneur d'[Edgar Grosspiron](#) notamment lors de sa médaille d'or aux [Jeux olympiques d'hiver de 1992](#) à Albertville, a été honoré par l'installation de sculptures installées à l'entrée du village côté sud. Pas de « Bronco » (figure de ski de bosses inventée par Philippe Bron), pour ces sculptures, mais le « mouvement » est là. Venez les découvrir de près lors de leur inauguration qui aura lieu le 18 juillet 2015, à 11 h et qui sera suivie d'un apéro.

Prolongation Durée de Validité CNI (Info du Site Service-Public.fr)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité (CNI) est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeurs. Si votre carte n'était pas périmée à cette date et si vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valable 5 ans de plus. Vous pouvez donc voyager dans les pays qui l'acceptent.

Votre carte est prolongée seulement si elle était encore valide le 1^{er} janvier 2014. **C'est le cas si la carte d'identité a été délivrée entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013.**

Condition relative au lieu du voyage

Vous pouvez voyager à l'étranger seulement si la [carte d'identité est acceptée par le pays de destination](#) et parmi ces pays, uniquement si le pays a accepté que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration.

Seuls les pays suivants acceptent une carte d'identité prolongée automatiquement :

- Bulgarie / Grèce/ Hongrie / Lettonie / Malte / Monaco / Monténégro/ République tchèque / Saint-Martin / Serbie / Slovaquie / Suisse,
- Tunisie (uniquement si vous êtes binational ou s'il s'agit d'un voyage de groupe organisé par un professionnel du tourisme) et la Turquie.

Pour un voyage dans un de ces pays, vous pouvez télécharger sur le site du ministère de l'intérieur une [fiche d'information traduite](#), qui peut être présentée aux autorités étrangères.

Attention : si vous voyagez dans un autre pays, il faut se munir d'un passeport.

Fête de l'Ecole

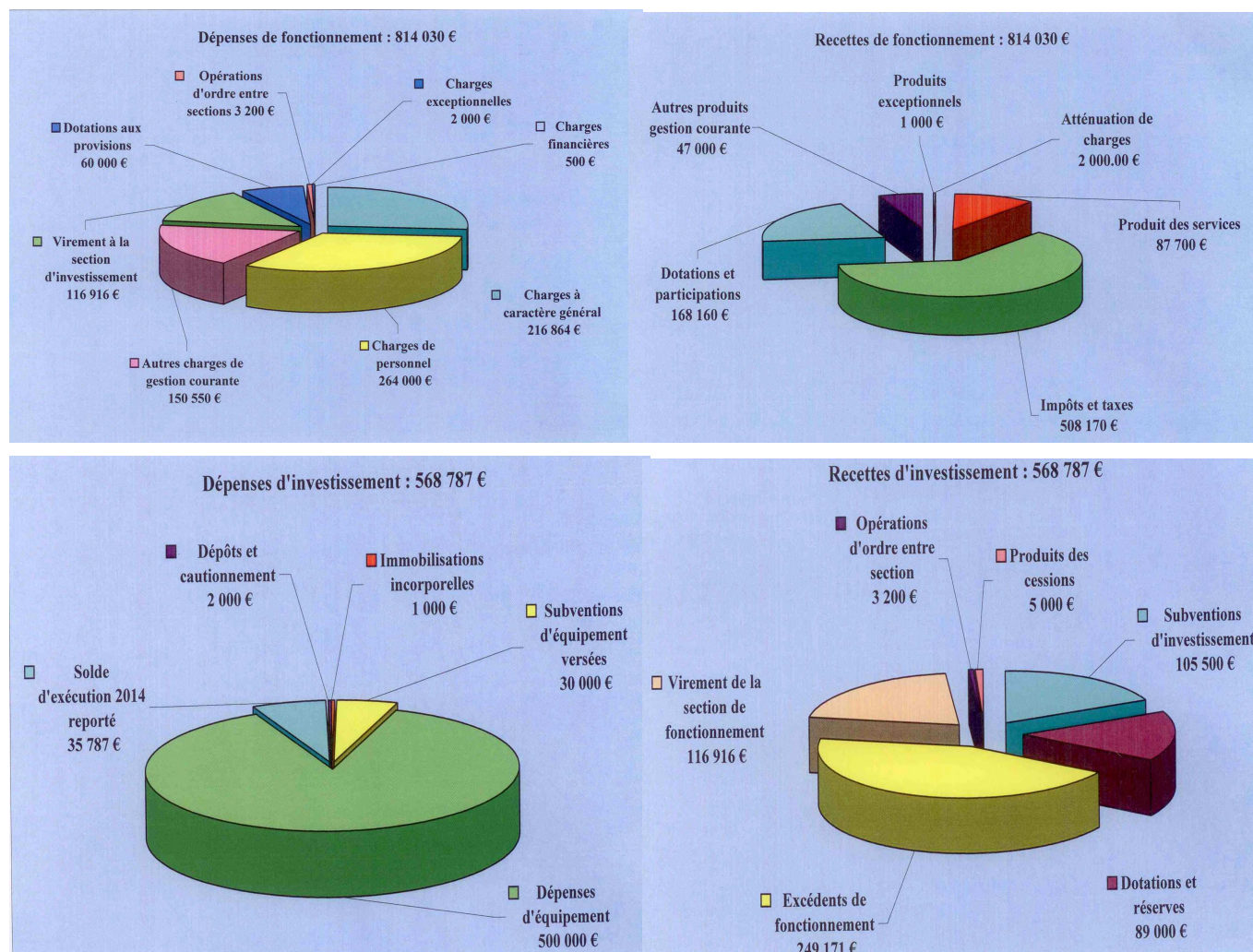


Le 30 juin dernier, avant le départ en vacances, et pour les plus grands le grand saut vers le collège, les écoliers de Saint-Pierre d'Entremont nous ont régallés d'un spectacle qui n'a pas duré moins de 4 h !!! Quelle énergie et quelle imagination pour nous faire revivre leur classe de mer qui a eu lieu au mois de mai à Montmartin, dans le Cotentin. Une bien jolie façon de remercier leurs instituteurs, les encadrants, leurs parents et les bénévoles, une solidarité sans laquelle ce projet n'aurait pas abouti ! Pour terminer la soirée, tous étions invités à visiter l'exposition réalisée sur ce thème, avec beaucoup d'astuce par petits et grands.

Quelques 3000 photos vous attendent sur les liens suivants :

<https://goo.gl/photos/97iTFskTCZSBEEkJ8> Jeudi 20 Mai Fin du séjour
<https://goo.gl/photos/CZzYBtr5c5yJhmq6> Mercredi 20 Mai la Boum
<https://goo.gl/photos/R5a9h3kwXNkWW39n6> Mardi 19 Mai divers
<https://goo.gl/photos/AfW5zMDw3CzoZGHY6> Mardi 19 Mai Porte à flots CM2
<https://goo.gl/photos/h8YyJkEc9zsZ7AJXA> Mardi 19 Mai Piscine CM2
<https://goo.gl/photos/KVCxNTffPje2atdLA> Mardi 19 Mai petit déjeuner
<https://goo.gl/photos/CpKRWw6vpzRvM9SD7> Mardi 19 Mai Les dunes
<https://goo.gl/photos/qGuDJL9UpcBtESw96> Mardi 19 Mai Atelier bracelets brésiliens CM2
<https://goo.gl/photos/mHqGSAHygdJdgxo9> Mardi 19 Mai Aquarium CM2
<https://goo.gl/photos/cUvPHs4iko64LBic6> Lundi 18 Mai Aquarium
<https://goo.gl/photos/nQe16bAj5kwmVLfS7> Dimanche 17 Mai
<https://goo.gl/photos/5n9bcoJUVdRkZ3AM9> Samedi 16 Mai Grandville
<https://goo.gl/photos/rrfKw8iFXc7gNVHK8> Vendredi 15 Mai Mont St Michel
<https://goo.gl/photos/YNymzrpfSofXGk5A> Jeudi 14 Mai Veillée
<https://goo.gl/photos/oSqHxHSi9RgiDCev8> jeudi 14 Mai CM2
<https://goo.gl/photos/WrVGgZJpEVkW9u7x8> Les Adultes
<https://goo.gl/photos/PqPwYNpt2XV7VG7NA> Mercredi 20 Mai Pêche à pieds
<https://goo.gl/photos/clwjAT2zwFrma44w8> Mercredi 20 Mai Chars à voile CM1
<https://goo.gl/photos/QFEVM1TNEkRKkJqo7> Mercredi 20 Mai Piscine
<https://goo.gl/photos/tPGXYqH6gwqc5csf8> Mercredi 20 Mai Aquarium
<https://goo.gl/photos/AgK3ou7NSyzf3AHR8> Mardi 19 Mai repas
<https://goo.gl/photos/jbA1eyd7gci95pv1A> Mardi 19 Mai jeux
<https://goo.gl/photos/9LWS5TM2v8iZptBj8> Lundi 18 Mai Veillée
<https://goo.gl/photos/FU2uKgPgNnF8MWDu5> Lundi 18 Mai Atelier bracelets
<https://goo.gl/photos/4Xz6TZUNMMqVNvdv7> Lundi 18 Mai Pêche à pieds
<https://goo.gl/photos/jRLkpB9WaoeZ6dWY8> Lundi 18 Mai porte à flots

Les TAP continuent à la rentrée 2015 dans le même format que cette année. Seul l'horaire des CP/CE1 sera modifié et passera en fin d'après midi le mardi et le jeudi de 14h50 à 16h20 en même temps que les autres élèves du primaire.
Transport scolaire : le car des enfants du primaire passera dorénavant par le centre de St Philibert. L'arrêt se fera devant l'église de St Philibert. L'arrêt des Arragons est déplacé à la bifurcation des Arragons.

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2015**IMPOSITION****Retrait et déclaration de revenus**

Par mesure de simplification administrative, à partir de cette année, la Carsat Rhône-Alpes n'adressera plus les déclarations fiscales à ses retraités par courrier.

Les retraités effectuent tous les ans une déclaration de revenus qui doit intégrer le montant de leur retraite.

Afin de simplifier leurs démarches, la Carsat Rhône-Alpes communique directement à l'administration fiscale, chaque année, le montant des revenus perçus au titre de la retraite du régime général. Ce montant imposable figure alors sur la déclaration de revenus pré-remplie.

Les retraités n'ayant plus à reporter ce montant sur la déclaration, il n'est plus envoyé par courrier postal au profit d'une information disponible à tout moment sur www.lassuranceretraites.fr (après création de leur espace personnel).

Les personnes ne disposant pas d'un accès Internet peuvent obtenir ce montant sur le serveur vocal du 3960 en tapant le choix O (se munir de son numéro de sécurité sociale et du montant de son dernier paiement).

Consulter son montant à déclarer en ligne : comment ça marche ?

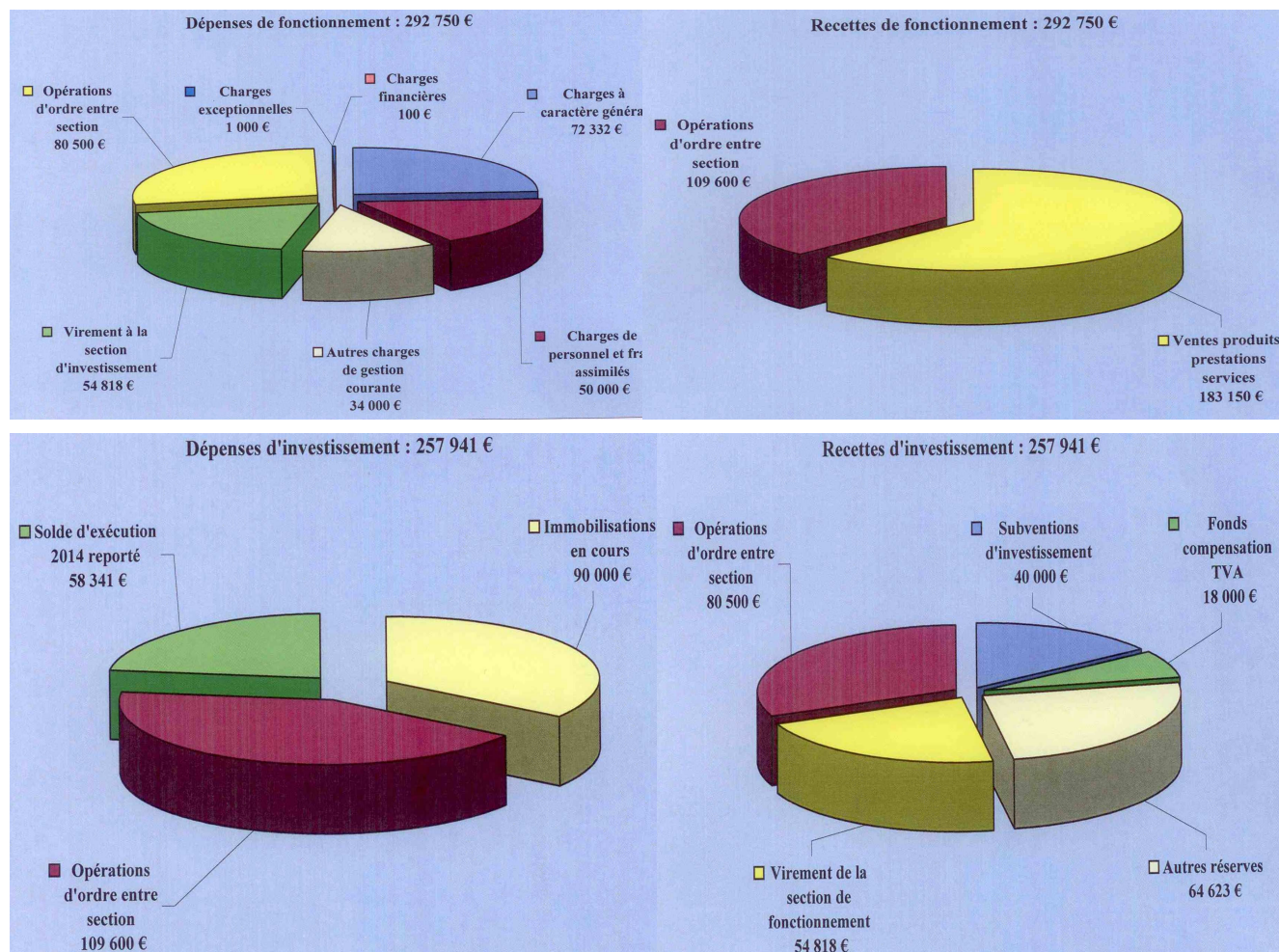
Connectez-vous sur le site www.lassuranceretraite.fr

Créez votre espace retraite personnel (en cliquant sur "je crée mon espace personnel" et en vous laissant guider) ou accédez directement à votre compte. Une fois dans votre espace personnel, cliquez sur "Je souhaite consulter le montant déclaré à l'administration fiscale". Vous pouvez alors visualiser le montant, le télécharger et si nécessaire l'imprimer.

L'Assurance Retraite propose de nombreux services en ligne gratuits et sécurisés à l'ensemble de ses assurés (actifs ou retraités) afin d'effectuer rapidement et simplement leurs démarches à distance.

Pour plus d'informations et pour accéder à l'offre de services Internet, rendez-vous sur www.lassuranceretraite.fr.

Yves Corvaisier, Directeur Général de la Carsat Rhône-Alpes

BUDGET PRIMITIF ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT 2015**TRESOR PUBLIC**

Depuis le 1er juillet 2015, la Trésorerie de Saint-Laurent du Pont, est ouverte au public aux horaires suivants :

Du lundi au jeudi : de 8 H 15 à 12 H 15

SITE INTERNET

Pour les dernières actualités, informations pratiques et autres renseignements, n'hésitez pas à consulter notre site internet, <http://stpierredentremont38.parc-chartreuse.net/accueil-st-pierre-d-entremont.html>

Pour la mise à jour de la liste des commerces et entreprises, et pour tous commentaires ou suggestions, merci de contacter Kevin O Rourke :

kevin.orourke@wanadoo.fr